

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2020

11 juillet 2016

### SOMMAIRE

11-13, rue Duphot - Paris I Sarl .....	96928	Panattoni Holding S.à r.l. ....	96939
2 IH S.A. ....	96928	Pergolese S.à r.l. ....	96944
2 IH S.A. ....	96929	Perinvest (Lux) Sicav .....	96945
Absolute Return Strategy Sicav .....	96928	Perpaper S.A. ....	96958
Active Consulting Luxembourg S.à r.l. ....	96928	Petercam Capital .....	96939
Antonio Fusco International S.A. ....	96941	PGGM PPP Holdings S.à r.l. ....	96954
CanCorp Cologne .....	96925	Pian Luxembourg S.A. ....	96944
Elisandra S.à r.l. ....	96943	Poland Industrial II S.à r.l. ....	96938
ElleQDe S.A. ....	96925	Poland Industrial S.à r.l. ....	96939
Etoile Développements II S.A. ....	96929	Polichem S.A. ....	96944
European Value Partners Milano I S.à r.l. ...	96944	Positano .....	96956
E.V.R. (Ergon Vehicle Ride) S.A. ....	96941	Private Equity Managers (2016) Offshore Ad- visors .....	96945
Feedo A.G. ....	96929	Prinvest .....	96940
Feedo A.G. ....	96929	Project Metro Holding S.C.A. ....	96953
Ganot S.à r.l. ....	96930	Pyramis Accounting & Management S.A. ...	96957
Garbagna Invest .....	96930	Queen Bay S.à r.l. ....	96957
Harvester Topco S.à r.l. ....	96943	RBRE CE Investment I S.à r.l. ....	96940
IK Investment Partners AIFM .....	96958	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. .....	96953
IK Small Cap Management .....	96958	Rivoli S.à r.l. ....	96953
Leo Finance S.à r.l. ....	96914	Salon Julie S.à r.l. ....	96957
Lux Ecoinvest S.A. ....	96938	Schneider Electric Major Investments S.à r.l. .....	96940
Multiproperty S.A. ....	96931	Scitec International S.à r.l. ....	96941
Musashi S.A. ....	96931	Terminal Investment Limited SA .....	96960
Noga S.A. ....	96930	Transfert S.à r.l. ....	96960
Northgate Luxembourg Holdings S.C.A. ....	96931	Trends Investments S.A. ....	96960
Novalux Investment S.A. ....	96931		
Pacasmayo Investments S.A. ....	96958		
Pafint Holding S.A. ....	96953		

**Leo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 205.693.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ICG EFV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 163939 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form, name and number of shareholders.**

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Leo Finance S.à r.l." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The board of managers shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.**

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

## **Art. 5. Share capital.**

### 5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR0.01 (one Eurocent) each.

### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

### 5.3 Contribution to a share premium account

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

### 5.4 Contribution to a capital surplus account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific “capital surplus” account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 Share register and share certificates

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office. Any transfer of shares in accordance with article 7 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Every shareholder can consult the register.

### 6.2 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the joint holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

### 6.3 Profit sharing

Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 Share redemptions

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect (provided, for the avoidance of doubt, that share premium and capital surplus amounts shall be considered as distributable reserves for share redemption purposes).

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 11 of these articles of association.

Any shares redeemed in accordance with this article may be cancelled (subject to a decision of the General Meeting) or held for an unlimited duration as treasury shares by the Company without any voting rights and without any right to any distributions whatsoever.

Such treasury shares may be distributed at any time to existing shareholders or third parties (subject to compliance with Article 7) by a decision of the Board or may be cancelled by a decision of the General Meeting (with the specific majority requirements necessary for an amendment of the articles of association).

**Art. 7. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company are in registered form.

**Art. 9. Powers of the General.** Meeting As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

No such written notice is required if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the General Meeting. Notice of a General Meeting may also be waived by a shareholder prior or after a General Meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the Sole Shareholder or of the shareholders, as the case may be, can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Such resolutions may be adopted by simple majority, unless otherwise stated in these Articles.

**Art. 11. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** Each shareholder may take part in collective decisions ir-respectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 12. Management.**

12.1 Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers who do not need to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, dismissed and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The managers may be appointed as A Managers or as B Managers by resolution of the General Meeting.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any of them.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

#### 12.2 Meetings of the board of managers

The board of managers shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman will chair all the meetings of the board of managers. In his/her absence, the other present members of the board of managers will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman or any two managers jointly, at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such written meeting notice is required for a board meeting held at a time and location prescribed in a prior resolution adopted by the board of managers or if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting of the board of managers may also be waived by a manager, either before or after the relevant meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, electronic mail (e-mail) or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified, to hear one another and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by these means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one half of its members is present or represented and, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, only if at least (i) one half of its members is present or represented and (ii) one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted at the majority of the managers present or represented and, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, provided always that at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such decision.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

#### 12.3 Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles to the General Meeting fall within the authority of the board of managers.

#### 12.4 Delegation of powers

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

#### 12.5 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of its sole manager, (ii), in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers and (iii) if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

In respect of daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom the daily management is granted by the Company, but only within the limits of such power.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Indemnification.** The Company must indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as

to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 April and shall end on 31 March of the following year.

**Art. 17. Annual accounts.** Each year, with reference to 31 March, the Company's accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the General Meeting.

**Art. 18. Allocation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the General Meeting upon proposal by the board of managers.

**Art. 19. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

(i) A non-audited interim accounting situation (état comptable) is drawn up by the board of managers (the Interim Accounts);

(ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserves;

(iii) the decision to distributed interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the Interim Accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 20. Distributions of share premium and capital surplus.** Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of Article 11, without prejudice to any interim dividend distribution (including out of share premium or capital surplus) decided by the board of managers in accordance with the provisions of Article 19.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of winding up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 March 2017.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares, having a nominal value of EUR0.01

(one Eurocent) each representing the total share capital of the Company, and an aggregate subscription price of EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that such amount paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Statement - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately 1,500.- euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
  - Ms Anne-Sophie Davreux, manager of companies, born on 13 November 1989 in Arlon, Belgium, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Paul Gerald Brogan, manager of companies, born on 21 June 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Laurent Frederic Jacques, manager of companies, born on 22 August 1979 in Sedan, France, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. that the address of the registered office of the Company is at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney in fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney in fact of the Sole Shareholder, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney in fact of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire, résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ICG EFV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163939 (l'Associé Unique),

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ledit mandat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'associés.**

##### 1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société à responsabilité sous la dénomination de "Leo Finance S.à r.l." (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

##### 1.2 Nombre d'associés

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Lieu et transfert du siège social Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

### 2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil de Gérance a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 3. Durée de la société.**

### 3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

### 3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

**Art. 4. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

## **Art. 5. Capital social.**

### 5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

### 5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

### 5.3 Apport au compte de prime d'émission

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de prime d'émission spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distributions à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

### 5.4 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que «capital surplus» en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de «capital surplus» spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distribution



à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

##### **6.1 Registre des associés et certificats constatant les inscriptions dans le registre**

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts sociales conformément à l'article 7 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Tout associé peut consulter le registre.

##### **6.2 Propriété et copropriété des parts sociales**

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée par les copropriétaires des parts sociales comme propriétaire unique des parts sociales envers la Société en toute circonstance doit être nommée en premier dans le registre.

Seul le propriétaire unique d'une part sociale nommé en premier dans le registre, tel qu'il a été désigné par tous les copropriétaires de cette part sociale, pourra, en sa capacité d'unique propriétaire envers la Société de cette part sociale détenue collectivement, exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris mais de façon non limitative, (i) recevoir tout avis de la Société, y compris les convocations aux Assemblées Générales, (ii) assister aux Assemblées Générales et y exercer les droits de vote rattachés à la part sociale détenue collectivement et (iii) percevoir les dividendes relatifs à cette part sociale détenue collectivement.

##### **6.3 Participation aux bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

##### **6.4 Rachat de parts sociales**

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants (à condition que, pour éviter toute confusion, les montants de la prime d'émission et du capital surplus soient considérés comme des réserves distribuables aux fins du rachat de parts sociales).

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 11 des statuts sont d'application.

Les parts sociales rachetées conformément à cet article seront annulées (soumis à décision de l'assemblée Générale) ou détenues pour une durée illimitée en tant que parts sociales de trésorerie (treasury shares) par la Société et seront dépourvues de droits de vote et de droits de distributions.

De telles parts sociales de trésorerie peuvent être distribuées à tout moment aux associés existants ou aux tiers (soumis au respect de l'article 7) par une décision du Conseil de Gérance ou peuvent être annulées par une décision de l'Assemblée Générale (aux conditions de majorités requises pour la modification des statuts).

**Art. 7. Transfert de parts sociales.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associé, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés - autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale est valablement tenue si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Tout associé peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à l'Assemblée Générale.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

De telles résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple, sauf indication contraire dans les présents Statuts.

**Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## **Art. 12. Gérance.**

### 12.1 Nomination et révocation des gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les gérants seront nommés Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B par résolution de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance.

### 12.2 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants conjointement, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à la réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée et, dans le cas où un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ont été nommés, uniquement si au moins (1) la moitié des membres est présente ou représentée et (ii) un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et dans le cas où un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ont été nommés, à condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B approuvent ces décisions.

Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil

de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

### 12.3 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

### 12.4 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

### 12.5 Signatures autorisées

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature du gérant, (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance et (iii) dans le cas où un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ont été nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société peut encore être engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Responsabilité du ou des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de gérant de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant que gérant.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

**Art. 15. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Répartition des bénéfices, réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le surplus sera affecté en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Gérance.

**Art. 19. Dividendes intérimaires.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans le respect des conditions cumulatives suivantes:

(i) un état comptable non-audité est établi par le Conseil de Gérance (les Comptes Intérimaires);

(ii) les Comptes Intérimaires montrent qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris, et sans restriction, la prime d'émission et le capital surplus) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance dans les deux mois de la date des Comptes Intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte-tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires versés excèdent le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés remboursent l'excédent à la Société.

**Art. 20. Distribution de la prime d'émission et du capital surplus.** Toute distribution de la prime d'émission ou du capital surplus doit être décidée par l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 11, sans préjudice de toute distribution de dividendes intérimaires (y compris de la prime d'émission ou du capital surplus) par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de l'article 19.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 mars 2017.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au moyen d'un apport en numéraire aux 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Le prix de souscription de l'intégralité des parts sociales a été versé par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), de sorte que ce montant payé par l'Associé Unique est désormais à la libre disposition de la Société.

L'apport en numéraire est entièrement attribué au capital social de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à 3 (trois);

2. les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants pour une durée illimitée:

- Madame Anne-Sophie Davreux, gérant de sociétés, née le 13 novembre 1989 à Arlon, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Paul Gerald Brogan, gérant de sociétés, né le 21 juin 1981, dont l'adresse professionnelle est au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Laurent Frederic Jacques, gérant de sociétés, né le 22 août 1979 à Sedan, France, dont l'adresse professionnelle est au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. le siège social de la société est établi au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Associé Unique et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016099755/610.

(160070402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**ElleQDe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.448.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 mai 2016 les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Marc Schroeder ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur agréé confié à la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ElleQDe S.A.*

Michel FOLMER

Référence de publication: 2016103126/18.

(160074900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**CanCorp Cologne, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 200.940.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND SIXTEEN, ON THE TWENTY-SEVENTH DAY OF APRIL,  
Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“CanCorpEurope S.A.”, a société anonyme having its registered office in L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B168.218, (the “Sole Shareholder”), represented by:

- Mrs Olivia KIRSCH, attorney at laws, residing professionally in Luxembourg

- Mr David GIRAUD, executive manager, residing professionally in Paris,

acting as directors (respectively Class B Director and Class A Director) of the said company, with power to bind the company by their joint signatures.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of CanCorp Cologne, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated October 15, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3401 of December 19, 2015, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B200.940 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 Increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 57,500.-).

2 Issuance of three hundred sixty (360) new shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 Subscription for these newly issued shares in an aggregate amount of forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) by the Sole Shareholder and payment in full for each of such newly issued shares by a contribution in cash.

4 Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the aforementioned capital increase.

5 Miscellaneous.

And has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 57,500.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue three hundred sixty (360) new shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

CanCorpEurope S.A., prenamed (hereafter referred as to the “Subscriber”), hereby represented as stated here above.

The Subscriber declared to subscribe for the three hundred sixty (360) new shares with a nominal value one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, and to make payment in full for such newly issued shares by a contribution in cash of an aggregate amount of forty-five thousand euros (EUR 45,000.-).

The amount of forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the newly issued shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company's share capital is set at EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred euros), represented by four hundred sixty (460) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,500.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with us Notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-SEPT AVRIL

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

“CanCorpEurope S.A.”, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168.218, (l'Associée Unique)),

ici dûment représentée par:

- Madame Olivia KIRSCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur David GIRAUD, executive manager, demeurant professionnellement à Paris,

agissant en leur qualité d'administrateur (respectivement Administrateur de Classe B et Administrateur de Classe A) de cette société, avec les pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associée est la seule et unique associée de la société CanCorp Cologne, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, résident à Luxembourg, du 15 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3401 du 19 décembre 2015, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.200.940 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-).

2 Émission de trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, par l'Associée et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-).

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'émettre trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

CanCorpEurope S.A. prénommée, (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes comme dit ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Le montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 57.500 ( cinquante-sept mille cinq cents euros), représenté par 460 (quatre cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: O. KIRSCH, D. GIRAUD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016103026/143.

(160074398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

---

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Absolute Return Strategy SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016102918/13.

(160074666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Active Consulting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 49, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 198.713.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2016102919/12.

(160075215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**11-13, rue Duphot - Paris I Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.258.

---

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2016102883/11.

(160072729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**2 IH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 166.153.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie B est également modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 - Luxembourg



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102884/16.

(160073453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**2 IH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 166.153.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102885/11.

(160073453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

*Extrait rectificatif sur le dépôt numéro L160057414 du 6 avril 2016*

Le dépôt numéro L160057414 du 6 avril 2016 mentionne, entre autre, les nominations de M. Martinus Weijermans, M. Marcus Dijkerman, M. Alexis Prevot et M. Sultan AlHallami en tant qu'administrateurs de la Société.

Or, cette information est erronée et il convient de lire de M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, M. Marcus Jacobus Dijkerman, M. Alexis Paul Joseph Prevot et M. Sultan Omran Sultan Matar AlHallami.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103160/14.

(160074411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Feedo A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 153.503.

Der Gesellschaft Sitz des Rechnungskommissar AUDIEX S.A., ist mit Wirkung vom 18. April 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxemburg.

Luxemburg, den 3. Mai 2016.

Référence de publication: 2016103193/10.

(160074314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Feedo A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 153.503.

*Auszug aus den Beschlusse des Verwaltungsrates vom 12. April 2016*

1. Der Gesellschaft Sitz wird mit Wirkung vom 18. April 2016 von 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg nach 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxemburg verlegt.

2. Die professionelle Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder wird sich ebenfalls mit Wirkung vom 18. April 2016 ändern:

- Herr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Herr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Herr Marc ALBERTUS, employé privé, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Luxemburg, den 3. Mai 2016.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2016103192/19.

(160074314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Ganot S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 95.594.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016103224/10.

(160074801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Garbagna Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.579.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GARBAGNA INVEST*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016103226/11.

(160074280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Noga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.682.

---

La société NOGA S.A. a été constituée sous forme de société anonyme, pour une durée illimitée, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1997 publié au Mémorial C n° 266 du 22 avril 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la première fois par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 2 février 2005, publié au Mémorial C N° 630 du 29 juin 2005.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 mars 2016*

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Dominique PHILIPPE demeurant à 11, rue Rudi Herber L 1749 Howald en qualité d'administrateur, Président du Conseil d'Administration ainsi que le mandat de Madame Martine CAMUS, demeurant 11, rue Rudi Herber à L 1749 Howald en qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Gérard GAILLARD, la société Goldenbury (Luxembourg) SA, 11, rue Rudy Herber L 1749 Howald, représentée par son Administrateur-Délégué Monsieur Dominique PHILIPPE, 11 rue Rudi Herber L 1749 Howald en qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de la société Eurocomptalux SA, ancienne dénomination Européenne de Courtage (Luxembourg) SA, dont le siège social se trouve 11, rue Rudi Herber L 1749 Howald en qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2023.

Référence de publication: 2016103507/24.

(160074776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Novalux Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.527.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société NOVALUX INVESTMENT S.A., inscrite au RSCL sous le numéro B200527, dans le cadre de la convention signée le 24 septembre 2015, et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 31 décembre 2015.

Madame Aurélie GERARD.

Référence de publication: 2016103508/11.

(160075131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**Multiproperty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.746.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/05/2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016103481/14.

(160074756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**Musashi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1947 Luxembourg, 9, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2016.

*Pour MUSASHI S.A.*

Société Anonyme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016103484/13.

(160074966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**Northgate Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: GBP 31.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 204.508.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of Northgate Luxembourg Holdings GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of GBP 30,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204393 (the Managing Shareholder), being the managing shareholder of Northgate Luxembourg Holdings S.C.A., a partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204508 (the Company),

pursuant to the written resolutions taken by the Managing Shareholder on 23 March 2016 (the Resolutions), a copy of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1) the Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 January, 2016, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 807 dated 18 March, 2016. The articles of association of the Company have not yet been amended since its incorporation (the Articles).

2) The Company has a subscribed share capital of thirty thousand nine hundred twenty-five pounds sterling (GBP 30,925), represented by fully paid-up shares consisting of:

(a) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class A limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A Shares);

(b) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class B limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class B Shares);

(c) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class C limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class C Shares);

(d) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class D limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class D Shares);

(e) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class E limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class E Shares);

(f) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class F limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class F Shares);

(g) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class G limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class G Shares);

(h) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class H limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class H Shares);

(i) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class I limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class I Shares);

(j) nine thousand two hundred and fifty (9,250) class J limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class J Shares); and

(k) three million (3,000,000) unlimited liability shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) (the Unlimited Shares or Management Shares).

3) Articles 5.2 and 5.5 of the Articles provide as follows:

“5.2. The authorised share capital of the Company is set at ten million pounds sterling (GBP 10,000,000) (the Authorised Share Capital) divided into:

- one hundred million (100,000,000) Class A Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class B Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class C Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class D Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class E Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class F Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class G Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class H Shares;
- one hundred million (100,000,000) Class I Shares; and
- one hundred million (100,000,000) Class J Shares.

[...]

5.5. The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of this deed of incorporation, to:

(a) increase the current share capital on one or more occasions, up to the limit of the Authorized Share Capital by the issuance of New Shares within each of the specified classes of Shares in the Authorized Share Capital, having the same rights as the existing Shares of the same class;

(b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.”

4) In the Resolutions, the Managing Shareholder resolved to, *inter alia*:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of seventy five pounds sterling (GBP 75), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty thousand nine hundred twenty five pounds sterling (GBP 30,925), represented by:

- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class A limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class B limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class C limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class D limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class E limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class F limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class G limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class H limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class I limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- nine thousand two hundred and fifty (9,250) class J limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and
- three million (3,000,000) unlimited liability shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01);

to thirty one thousand pounds sterling (GBP 31,000) represented by:

- ten thousand (10,000) class A limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class B limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class C limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class D limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class E limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class F limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class G limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class H limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class I limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- ten thousand (10,000) class J limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and
- three million (3,000,000) unlimited liability shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01);

by the issue of:

- seven hundred and fifty (750) class A limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- seven hundred and fifty (750) class B limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- seven hundred and fifty (750) class C limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- seven hundred and fifty (750) class D limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- seven hundred and fifty (750) class E limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
  - seven hundred and fifty (750) class F limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
  - seven hundred and fifty (750) class G limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
  - seven hundred and fifty (750) class H limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
  - seven hundred and fifty (750) class I limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
  - seven hundred and fifty (750) class J limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- (the Share Issue)

(b) authorise any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, or any employee of the notary enacting the deed, each acting individually with full power of substitution, to appear before a Luxembourg notary to record in a constat deed, the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith.

The Share Issue has been fully subscribed by the party named in the Resolutions.

The Share Issue has been entirely paid-up in cash in a total amount of seventy five pounds sterling (GBP 75) made by the Subscribers as approved by the Resolutions.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of the date of the Resolutions being no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

5) As a result of the above, the Managing Shareholder has resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ 5.1. The issued share capital is set at thirty one thousand pounds sterling (GBP 31,000), represented by:

- ten thousand (10,000) class A limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A Shares);
- ten thousand (10,000) class B limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class B Shares);
- ten thousand (10,000) class C limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class C Shares);
- ten thousand (10,000) class D limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class D Shares);
- ten thousand (10,000) class E limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class E Shares);
- ten thousand (10,000) class F limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class F Shares);
- ten thousand (10,000) class G limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class G Shares);
- ten thousand (10,000) class H limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class H Shares);
- ten thousand (10,000) class I limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class I Shares);
- ten thousand (10,000) class J limited liability shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the Class J Shares); and
- three million (3,000,000) unlimited liability shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) (the Unlimited Shares or Management Shares).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille seize, le onzième jour d’avril.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de Northgate Luxembourg Holdings GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de GBP 30.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204393 (l'Actionnaire Commandité), l'associé commandité de Northgate Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204508 (la Société),

en vertu des résolutions écrites prises par l'Actionnaire Commandité le 23 mars 2016 (les Résolutions), une copie des Résolutions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'Actionnaire Commandité en vertu des Résolutions, a demandé au notaire d'acter les déclarations suivantes:

1) la Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant daté du 28 janvier 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 daté du 18 mars 2016. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les Statuts).

2) La Société a un capital social souscrit de trente mille neuf cent vingt-cinq livres sterling (GBP 30.925), représenté par des actions intégralement libérées qui se composent de:

(a) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe A);

(b) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe B);

(c) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe C sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe C);

(d) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe D sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe D);

(e) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe E sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe E);

(f) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe F sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe F);

(g) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe G sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe G);

(h) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe H sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe H);

(i) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe I sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe I);

(j) neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe J sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe J); et

(k) trois millions (3.000.000) d'actions de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Commandité ou Actions de Gestion).

3) Les articles 5.2 et 5.5 des Statuts prévoient ce qui suit:

« 5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000) (le Capital Autorisé) divisé en:

- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe A;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe B;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe C;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe D;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe E;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe F;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe G;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe H;
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe I; et
- cent millions (100.000.000) d'Actions de Classe J.

[...]

**5.5.** L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant cinq (5) ans à compter de la date de la publication du présent acte constitutif, à:

A) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs occasions, à hauteur de la limite du Capital Autorisé par l'émission de nouvelles Actions parmi chacune des classes d'Actions indiquées au sein du Capital Autorisé, ayant les mêmes droits que les Actions existantes d'une même classe;

B) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

C) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

4) Dans les Résolutions, l'Actionnaire Commandité a décidé, entre autres:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze livres sterling (GBP 75) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente mille neuf cent vingt-cinq livres sterling (GBP 30.925) représenté par:

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe C sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe D sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe E sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe F sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe G sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe H sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe I sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de commanditaire de classe J sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et

- trois millions (3.000.000) d'actions de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01);

à trente-et-un mille livres sterling (GBP 31.000) représenté par:

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe C sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe D sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe E sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe F sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe G sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe H sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe I sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe J sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et



- trois millions (3.000.000) d'actions de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01);

par l'émission de:

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe C sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe D sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe E sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe F sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe G sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe H sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe I sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- sept cent cinquante (750) actions de commanditaire de classe J sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

(l'Emission des Actions)

(b) d'autoriser tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ou tout employé du notaire actant les présentes, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, à apparaître devant un notaire luxembourgeois pour enregistrer dans un constat l'augmentation du capital social après l'Emission des Actions et de manière plus générale, à prendre toutes les mesures quelles qu'elles soient et signer tous les documents, contrats ou autres documents légaux nécessaires qui s'y rapportent.

L'Émission des Actions a été intégralement souscrite par la partie nommé dans les Résolutions.

L'Émission des Actions a été intégralement libérée en numéraire d'un montant total de soixante-quinze livres sterling (GBP 75) par les Souscripteurs approuvés dans les Résolutions.

Les nouvelles actions émises en vertu des Résolutions ont été émises à la date des Résolutions qui n'est pas antérieure à trente (30) jours avant la date de cet acte.

5) qu'en conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Commandité a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis est fixé à trente-et-un mille livres sterling (GBP 31.000), représenté par:

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe A);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe B);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe C sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe C);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe D sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe D);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe E sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe E);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe F sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe F);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe G sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe G);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe H sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe H);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe I sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe I);

- dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe J sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe J); et

- trois millions (3.000.000) d'actions de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les Actions de Commandité ou Actions de Gestion).»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation: EAC/2016/8759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103493/373.

(160074536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2016*

Les actionnaires de la société LUX ECOINVEST S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2016, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constate la démission du poste d'administrateur unique de:

- Monsieur Alain KONTER, né le 02/08/1962 à Differdange, demeurant à L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Patrick HAMES, né le 22/05/1961 à Luxembourg, demeurant à L-8274 Kehlen, 16, am Kepbrill, au poste d'administrateur unique pour une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016103403/18.

(160075209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Poland Industrial II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.432.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016103542/20.

(160075050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Poland Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.702.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016103543/20.

(160075049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Petercam Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.339.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 13 avril 2016*

En date du 13 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Francis Heymans en qualité d'administrateur avec effet au 25 août 2015,
- de ratifier la cooptation de Madame Marilyn Vo Van en qualité d'administrateur avec effet au 25 août 2015, en remplacement de Monsieur Francis Heymans, démissionnaire,
- de prendre acte de la démission de Madame Marilyn Vo Van en qualité d'administrateur avec effet au 31 mars 2016,
- de ratifier la cooptation de Madame Sandra Lucente, en qualité d'administrateur, avec effet au 31 mars 2016, en remplacement de Madame Marilyn Vo Van, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Madame Sandra Lucente, de Monsieur Jérôme Castagne et de Monsieur Hugo Lasat en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Petercam Capital*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016103537/23.

(160075103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Panattoni Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 115.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 172.056.

—  
En date du 4 avril 2016, M. Edward Lyons III, gérant de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Edward Lyons III

37 rue Glesener

L-1631 Luxembourg  
Luxembourg, le 21 avril 2016.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2016103531/13.

(160075109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Privinvest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.100.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 190.446.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 avril 2016*

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103575/13.

(160074587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**RBRE CE Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.005.

—  
Il résulte des résolutions prises de l'Associé Unique, en date du 20 avril 2015 que:

- L'Associé Unique révoque Madame Laure RAFFAEILI, Gérant de classe B.

- L'Associé Unique, nomme comme nouveau Gérant de Classe B pour une durée indéterminée, Madame Romina DA FONSECA DELGADO, ayant pour adresse professionnelle le 25 C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle jouira d'un pouvoir de signature conjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Avril 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016103597/17.

(160074287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Schneider Electric Major Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 mars 2016*

*Première Résolution*

L'Associé Unique prend acte et accepte la démission de Monsieur Guy Renard de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Etabli le 3 mai à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le mardi 3 mai 2016.

SEMI Sàrl

Référence de publication: 2016103616/15.

(160075123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Scitec International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 172.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016103617/9.  
(160074067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**Antonio Fusco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 56.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016103896/10.

(160075476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**E.V.R. (Ergon Vehicle Ride) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 203.567.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-SEPT AVRIL.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «E.V.R. (Ergon Vehicle Ride) S.A.» (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 203567, constituée le 28 janvier 2016 suivant acte reçu par le notaire soussignée, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1191 du 21 avril 2016.

Les statuts de la Société étant modifiés la dernière fois par acte reçu en date du 16 mars 2016 par le notaire instrumentaire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Filipa Alves, employée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte Reis, employée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bénédicte Reis, employée à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constituée, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des définitions contenues dans l'article 18.5 des statuts de la Société, pour que celui-ci se lise dorénavant comme suit:

« **18.5.** Lors de la survenance d'un Événement de Sortie, les produits résultant d'un tel Événement de Sortie seront distribués (par voie de dividende, ou lors de la liquidation de la Société, ou autrement) aux actionnaires de la Société, sous réserve des termes de tous contrats qui peuvent être conclus entre les actionnaires de temps à autre, conformément aux droits, préférences et priorités suivants (les Principes de Distribution):

(a) premièrement, les détenteurs des Actions de Classe 2 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence aux détenteurs d'Actions de Classe 1, un montant équivalent à (i) le prix de souscription (incluant éventuellement la prime d'émission y relative) payé à tout moment pour les Actions de Classe 2 souscrites, augmenté de (ii) un montant équivalent à 9,9% (neuf virgule neuf pourcent) du prix de souscription (incluant une prime, s'il y en a une) sous le point (i) - net de temps à autre de tout dividende payé à cette époque - calculé sur base d'un taux annuel cumulatif capitalisé à la fin de chaque année à partir de la date d'émission des Actions de Classe 2 en référence au prix de souscription sous le point (i) jusqu'à la date d'achèvement de l'Événement de Sortie; et

(b) enfin, après distribution aux détenteurs des Actions de Classe 2 conformément au point (a) de cet Article 18.5, les détenteurs d'Actions de Classe 1 auront droit à l'éventuel reste des produits résultant de l'Événement de Sortie, sur une base proportionnelle entre eux.

Pour les besoins de cet Article 18.5:

Affilié signifie, lorsqu'utilisé par rapport à une Entité, toute autre Entité (i) dont le Contrôle est détenu, directement ou indirectement par cette Entité ou la société de gestion qui gère, directement ou par le biais d'un accord de gestion, ou conseille cette Entité; ou (ii) qui Contrôle, directement ou indirectement, l'Entité ou la société de gestion qui gère, directement ou par le biais d'un accord de gestion, ou conseille cette Entité; ou (iii) dont le Contrôle est détenu, directement ou indirectement, par l'Entité qui Contrôle elle-même, directement ou indirectement, l'Entité ou la société de gestion qui gère, directement ou par le biais d'un accord de gestion, ou conseille cette Entité; ou (iv) qui est gérée ou conseillée par cette Entité; ou (v) gérée par la même société de gestion que cette Entité.

Contrôle signifie, pour une Entité, la détention, directement ou indirectement, de plus de 50% (cinquante pourcent) du capital social et des droits de vote de cette Entité; et le verbe Contrôler doit être interprété dans le même sens.

Entité signifie toute personne, individu, personne morale, société, partenariat, accord de collaboration, fiducie, association, fondation, autre entité constituée ou personne de tout nature, ou un entité gouvernementale ou tout département, agence ou division politique d'une telle entité.

Événement de Sortie signifie soit: (i) une OPI et/ou (ii) une Vente Commerciale.

Tiers Indépendant signifie une Entité qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas bénéficiaire de plus de 5% (cinq pourcent) des titres d'un actionnaire de la Société ou d'un Affilié d'un actionnaire de la Société sur une base intégralement diluée (un Détenteur à 5%), qui ne Contrôle pas, n'est pas Contrôlée par ou sous le Contrôle commun d'aucun actionnaire de la Société à 5%, et qui n'est pas l'épouse ou un descendant (par filiation ou adoption) d'un actionnaire de la Société à 5%, ou un fiduciaire pour le bénéfice d'un actionnaire de la Société à 5% et/ou d'une telle/de telles autre(s) Entité (s), étant entendu que cette définition n'inclut pas les actionnaires de la Société ni aucun de leurs Affiliés.

OPI signifie l'offre publique initiale et la vente des titres de la Société ou de titres de toute filiale de la Société selon un enregistrement effectif ou une cotation effective ou une qualification sur Euronext Paris ou sur un autre marché primaire réglementé de valeurs mobilières avec le même niveau de liquidité et volume de transactions, conformément aux conditions applicables, ou une fusion et/ou scission, apport d'actif(s), transaction de re-capitalisation par levier financier et/ou toute autre réorganisation sociétariaire ayant les mêmes effets que les opérations précédentes.

Vente Commerciale signifie une vente de bonne foi aux conditions de marché, à un ou plusieurs Tiers Indépendants, ou à un groupe d'Entités qui sont des Tiers Indépendants, impliquant (i) une vente d'actifs en vertu de laquelle ce Tiers Indépendant ou ces Tiers Indépendants acquerront tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ou de sa filiale française directe sur une base consolidée en une seule transaction ou une série de transactions liées, ou (ii) une vente de tous ou substantiellement tous les titres émis par la Société ou par sa filiale française directe en une seule transaction ou une série de transactions liées, ou (iii) une fusion ou consolidation ou toute autre réorganisation sociétariaire ou transaction (s) extraordinaire(s) ayant les mêmes effets que les opérations précédentes.».

## 2. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrée en même temps.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les trois millions sept cent trente mille (3.730.000) actions de Classe 1 et vingt millions huit cent mille (20.800.000) actions de Classe 2, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), représentant l'intégralité di capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité, la résolution unique suivante:

### *Résolution unique*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les définitions contenues dans l'article 18.5 des statuts de la Société, pour que celui-ci se lise dorénavant comme suit:

« **18.5.** Lors de la survenance d'un Événement de Sortie, les produits résultant d'un tel Événement de Sortie seront distribués (par voie de dividende, ou lors de la liquidation de la Société, ou autrement) aux actionnaires de la Société, sous réserve des termes de tous contrats qui peuvent être conclus entre les actionnaires de temps à autre, conformément aux droits, préférences et priorités suivants (les Principes de Distribution):

(a) premièrement, les détenteurs des Actions de Classe 2 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence aux détenteurs d'Actions de Classe 1, un montant équivalent à (i) le prix de souscription (incluant éventuellement la prime d'émission y relative) payé à tout moment pour les Actions de Classe 2 souscrites, augmenté de (ii) un montant équivalent à 9,9% (neuf virgule neuf pourcent) du prix de souscription (incluant une prime, s'il y en a une) sous le point (i) - net de temps à autre de tout dividende payé à cette époque - calculé sur base d'un taux annuel cumulatif capitalisé à la fin de chaque année à partir de la date d'émission des Actions de Classe 2 en référence au prix de souscription sous le point (i) jusqu'à la date d'achèvement de l'Événement de Sortie; et

(b) enfin, après distribution aux détenteurs des Actions de Classe 2 conformément au point (a) de cet Article 18.5, les détenteurs d'Actions de Classe 1 auront droit à l'éventuel reste des produits résultant de l'Événement de Sortie, sur une base proportionnelle entre eux.

Pour les besoins de cet Article 18.5:

Affilié signifie, lorsqu'utilisé par rapport à une Entité, toute autre Entité (i) dont le Contrôle est détenu, directement ou indirectement par cette Entité ou la société de gestion qui gère, directement ou par le biais d'un accord de gestion, ou conseille cette Entité; ou (ii) qui Contrôle, directement ou indirectement, l'Entité ou la société de gestion qui gère, directement ou par le biais d'un accord de gestion, ou conseille cette Entité; ou (iii) dont le Contrôle est détenu, directement ou indirectement, par l'Entité qui Contrôle elle-même, directement ou indirectement, l'Entité ou la société de gestion qui gère, directement ou par le biais d'un accord de gestion, ou conseille cette Entité; ou (iv) qui est gérée ou conseillée par cette Entité; ou (v) gérée par la même société de gestion que cette Entité.

Contrôle signifie, pour une Entité, la détention, directement ou indirectement, de plus de 50% (cinquante pourcent) du capital social et des droits de vote de cette Entité; et le verbe Contrôler doit être interprété dans le même sens.

Entité signifie toute personne, individu, personne morale, société, partenariat, accord de collaboration, fiducie, association, fondation, autre entité constituée ou personne de tout nature, ou un entité gouvernementale ou tout département, agence ou division politique d'une telle entité.

Événement de Sortie signifie soit: (i) une OPI et/ou (ii) une Vente Commerciale.

Tiers Indépendant signifie une Entité qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas bénéficiaire de plus de 5% (cinq pourcent) des titres d'un actionnaire de la Société ou d'un Affilié d'un actionnaire de la Société sur une base intégralement diluée (un Détenteur à 5%), qui ne Contrôle pas, n'est pas Contrôlée par ou sous le Contrôle commun d'aucun actionnaire de la Société à 5%, et qui n'est pas l'épouse ou un descendant (par filiation ou adoption) d'un actionnaire de la Société à 5%, ou un fiduciaire pour le bénéfice d'un actionnaire de la Société à 5% et/ou d'une telle/de telles autre(s) Entité (s), étant entendu que cette définition n'inclut pas les actionnaires de la Société ni aucun de leurs Affiliés.

OPI signifie l'offre publique initiale et la vente des titres de la Société ou de titres de toute filiale de la Société selon un enregistrement effectif ou une cotation effective ou une qualification sur Euronext Paris ou sur un autre marché primaire réglementé de valeurs mobilières avec le même niveau de liquidité et volume de transactions, conformément aux conditions applicables, ou une fusion et/ou scission, apport d'actif(s), transaction de re-capitalisation par levier financier et/ou toute autre réorganisation sociétariaire ayant les mêmes effets que les opérations précédentes.

Vente Commerciale signifie une vente de bonne foi aux conditions de marché, à un ou plusieurs Tiers Indépendants, ou à un groupe d'Entités qui sont des Tiers Indépendants, impliquant (i) une vente d'actifs en vertu de laquelle ce Tiers Indépendant ou ces Tiers Indépendants acquerront tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ou de sa filiale française directe sur une base consolidée en une seule transaction ou une série de transactions liées, ou (ii) une vente de tous ou substantiellement tous les titres émis par la Société ou par sa filiale française directe en une seule transaction ou une série de transactions liées, ou (iii) une fusion ou consolidation ou toute autre réorganisation sociétariaire ou transaction (s) extraordinaire(s) ayant les mêmes effets que les opérations précédentes.»

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ALVES, B. REIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016, Relation: 1LAC/2016/14044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016104099/142.

(160075469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Elisandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Harvester Topco S.à.r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.112.

Les comptes annuels pour la période du 26 janvier 2015 au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016104101/11.

(160075353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**European Value Partners Milano 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 203.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016104104/11.

(160075933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2016*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur, né le 3 Mai 1978 à Coutances (France), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016105255/17.

(160076304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Policem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016105257/10.

(160076641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.772.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.280.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 7 avril 2016*

- Le mandat de commissaire de Monsieur Thierry DELBECQ, résidant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg n'est pas renouvelé.

- Monsieur Marc-Antoine ROBLETTE, né le 23 avril 1963 à Paris, Contrôleur financier des holdings, avec adresse professionnelle Le Centre Futur Orq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B-7522 Marquain, est nommé commissaire en son remplacement. Monsieur ROBLETTE sera en charge de la revue des comptes au 31 décembre 2016.

- Les démissions de Messieurs Marc-Antoine ROBLETTE, Przemyslaw BIALEK et Marek SZEIB sont acceptées.



- Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à F - Lille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg, et Monsieur Marc GUEUZURIAN, né le 5 mars 1961 à F- Marseille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L -2721 Luxembourg, sont nommés gérants. Leurs mandats auront une durée indéterminée;

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016105249/19.

(160077280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Perinvest (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.860.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2016*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Riccardo MILLICH, Frédéric ADAM, Ismael SASSI et Malcolm JENNINGS, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,
2. de réélire Ernst & Young S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 4 mai 2016.

*Pour PERINVEST (LUX) SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2016105250/17.

(160076254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Private Equity Managers (2016) Offshore Advisors, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 205.922.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of April.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.), with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B74.676,

here represented by Mrs. Françoise BOURGEOIS, private employee, with professional address at 19 rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "Private Equity Managers (2016) Offshore Advisors".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the company.

The company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

The company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01.-) each.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers (the "Managers"), who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Board of Managers elects among its members a chairman (the “Chairman”), who will chair the meeting. The Chairman shall have a casting vote, which he/she may exercise (in addition to his or her normal vote as a member of the board of managers) in case of a dead lock.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The general meeting of shareholders has the power to remove the Managers and the Chairman at any time without giving reasons.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Members of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented. In case of a deadlock, the Chairman shall have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman, if any or in his absence by the Chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 11.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company’s representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) Manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (EUR 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (EUR 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) Managers.

**Art. 14.** Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company. As a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** Unless resolutions are taken in accordance with the paragraphs below, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended; the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Any such decisions shall be adopted at a general meeting of shareholders or recorded in writing, as the case may be and shall be recorded on a special register.

In case there are more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the assets of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time, the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg laws, and any other agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the December 31<sup>st</sup>, 2016.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "AIM Services S.à r.l.", pre-designated, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary, which expressly states this.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder:*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The number of Managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as Managers for an indefinite period with effect as of the date hereof:

- Mrs. Marielle STIJGER, born on 10 December 1969 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- Mr. Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, born on 22 March 1979 in Namur, Belgium, with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- Mr. Scott MC HUGH, born on 13 September 1971 in Massachusetts, USA, with professional address at 200 West Street, New York, NY 10282, USA;

- Mr. Theodore SOTIR, born on 11 January 1958 in Texas, State of Texas, USA, with professional address at 120 Fleet Street, London, EC4A 2BB, England, UK;

3. The Company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.,

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B74.676,

dûment représentée par Madame Françoise BOURGEOIS, employée privée, demeurant au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Private Equity Managers (2016) Offshore Advisors».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

La société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

La société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent Euro (EUR 0,01) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants (les «Gérants»), associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président (le «Président») qui préside le Conseil de Gérance. Le Président aura une voix prépondérante qu'il/elle peut exercer (en addition à son vote normal en tant que membre du Conseil de Gérance) en cas d'impasse.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion. En cas d'impasse, le Président aura voix prépondérante.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) Gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) Gérants.

**Art. 14.** Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

### *Dispositions transitoires:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération:*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par la comparante AIM Services S.à r.l., prénommée et représentée comme ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été évident au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

### *Résolutions de l'associée unique:*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérant pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
  - Madame Marielle STIJGER, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
  - Monsieur Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
  - Monsieur Scott MC HUGH, né le 13 septembre 1971 à Massachusetts, USA, résidant professionnellement au 200 West Street, New York, NY 10282, USA;
  - Monsieur Ted SOTIR, né le 11 janvier 1958 à Texas, State of Texas, USA, résidant professionnellement au 120 Fleet Street, London, EC4A 2BB, England, UK.
3. Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.



Lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BOURGEOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 mai 2016. 2LAC/2016/9340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016105232/415.

(160077367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2335 du 26 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2016105233/12.

(160076320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Pafint Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 40.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105234/10.

(160076714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.840.937,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.783.

Par résolutions signées en date du 28 avril 2016, les associés ont décidé de nommer Donald H. Standley Jr, avec adresse professionnelle au 70, Willow Road, CA 94025 Menlo Park, États-Unis au mandat de gérant de classe A, avec effet au 27 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016105264/13.

(160076477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Rivoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2016105265/14.

(160077330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**PGGM PPP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.390.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eight of April.  
Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PGGM Infrastructuur Coöperatief 2012 U.A., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, The Netherlands and registered with the Register of Trade and Companies of the Netherlands under the number 54983886 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of PGGM PPP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500,- having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number RCS Luxembourg B 172390, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 23 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) of 28 November 2012 under the number of 2883 (the Company).

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Fairland Property Limited as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholder considers himself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to him in advance and consequently waive all the rights and formalities he is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Shareholder has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a company duly organised and existing under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at Offshore Incorporation Center, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Island, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the share-

holders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

PGGM Infrastructure Coöperatief 2012 U.A., une société de droit Hollandais, ayant son siège social à Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce hollandais sous le numéro 54983886 (l'As-socié),

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2016.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société PGGM PPP Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12,500,-, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 172390 constituée par un acte reçu par Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en date du 23 Octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2883, le 28 Novembre 2012 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de Fairland Property Limited en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, renonçant ainsi aux droits et formalités auxquels il a normalement droit pour la convocation de cette Assemblée.

IV. L'Associé a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de nommer Fairland Property Limited, avec siège social à Offshore Incorporation Center PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Associé décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14315. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur ff.* (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016105254/140.

(160076262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Positano, Société Anonyme.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 203.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016105258/12.

(160076629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Pyramis Accounting & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9678 Nothum, 1, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.425.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 14 avril 2016.*

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 14 avril 2016:

- La démission de la société Fiduciaire Internationale SA, Route d'Esch 7 à L-1470 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société PYRAMIS ACCOUNTING & MANAGEMENT S.A. à la date du 22 avril 2016. Sa dernière mission concerne le contrôle des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014.

- La nomination de la société à responsabilité limitée DUCAgest S.à r.l. enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B79.185 avec siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey au poste de Commissaire aux Comptes de la société PYRAMIS ACCOUNTING & MANAGEMENT S.A. à la date du 22 avril 2016. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Nothum, le 14 avril 2016.

Pour extrait conforme

La société PYRAMIS ACCOUNTING &amp; MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2016105259/19.

(160077101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Queen Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 145.870,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 201.239.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

M. Bakary Sylla

*Gérant*

Référence de publication: 2016105260/13.

(160076899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Salon Julie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 153.465.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille seize.

Le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Félicie THILL, coiffeuse, demeurant à L-5714 Aspelt, Um Hongerbuer 5.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 avril 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SALON JULIE S.à r.l., avec siège social à L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.465.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1403 du 8 juillet 2010.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société SALON JULIE S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société SALON JULIE S.à r.l.

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SALON JULIE S.à r.l. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-5714 Aspelt, Um Hongerbuer 5;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3569. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108159/47.

(160080035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Pacasmayo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.788.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101364/9.

(160072495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Perpaper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101370/9.

(160072255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**IK Investment Partners AIFM, Société à responsabilité limitée,  
(anc. IK Small Cap Management).**

Siège social: L-3364 Leudelage, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 195.447.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

IK Investment Partners S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under number no B 98911,

here represented by Mrs. Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, represented as aforesaid, have exposed to the undersigned notary:

1. IK Small Cap Management having its registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, incorporated pursuant a deed enacted on March 6, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1154 of May 5, 2015 and which articles have been amended for the last time pursuant to a deed dated September 15, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3136 of November 18, 2015 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.447 (the "Company").

2. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 175,000.-), represented by one hundred seventy five thousand (175,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each wholly owned by IK Investment Partners S.à r.l. (the "Sole shareholder").

The Sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to change the name of the Company to IK Investment Partners AIFM and consequent amendment to article 1 of the Company's articles of incorporation (the "Articles");
2. Miscellaneous.

*Sole resolution*

The Sole shareholder resolves to change the name of the Company into IK Investment Partners AIFM and consequently amend article 1 of the Company's Articles to read as follows:

“ **Art. 1.** The Company's name is “IK Investment Partners AIFM”. ”

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte précède**

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

**ONT COMPARU:**

IK Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98911.

ici représentées par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations, paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. IK Small Cap Management, ayant son siège social au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, constituée suivant acte reçu en date du 6 mars 2015 publié au Mémorial C N°1154 du 5 mai 2015 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 15 septembre 2015, publié au Mémorial C N° 3136 du 18 novembre 2015 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 195.447 (la "Société").

2. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 175.000.-), représenté par cent soixante-quinze milles (175.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en entièrement détenu par IK Investment Partners S.à r.l. (l'«Associé unique»).

L'Associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution contenue dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en IK Investment Partners AIFM et modification subséquente de l'article 1 des statuts pour refléter le changement de dénomination sociale.
2. Divers.

*Résolution unique*

L'Associé unique a décidé de changer le nom de la Société en IK Investment Partners AIFM et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. La dénomination de la société sera «IK Investment Partners AIFM».»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DESSOY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 mai 2016. Relation: DAC/2016/7085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112705/90.

(160086232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

**Trends Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105449/9.

(160077245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Transfert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 100.437.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105446/9.

(160076288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Terminal Investment Limited SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016105408/10.

(160076931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---